

Accord sous forme d'échange de lettres portant sur l'Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le Conseil Fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, signé le 22 décembre 1987
Berne, le 22 décembre 1987
En vigueur le 22 décembre 1987
NOTE : Terminé dès l'entrée en vigueur de l'Accord principal
TERMINÉ : le 13 juin 1989

Accord sous forme d'échange de lettres en vue de faciliter l'application de l'article V de l'accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le Conseil fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, signé à Berne le 22 décembre 1987
En vigueur le 13 juin 1989
NOTE : Restera en vigueur aussi longtemps que l'Accord principal

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Conseil Fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (avec annexes et échanges de lettres complémentaires)
Berne, le 22 décembre 1987
En vigueur le 13 juin 1989

Accord sous forme d'échange de lettres concernant l'application de l'article VI de l'accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le Conseil fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, signé à Berne le 22 décembre 1987
En vigueur le 13 juin 1989
NOTE : Restera en vigueur aussi longtemps que l'Accord principal

Tchécoslovaquie

Air

Protocole pour modifier l'Accord sur le transport aérien entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque
Prague, le 27 décembre 1989
En vigueur le 27 décembre 1989